



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 22 octobre 2014

La Poste

Élections cantonales et régionales 2015 : La démocratie est en danger

Le gouvernement décide de mettre à mal encore une fois le service public postal.

Il vient de faire le choix de supprimer les professions de foi papier des candidats distribuées jusqu'à présent par le groupe La Poste et ses facteurs pour les remplacer par une communication exclusivement par internet.

C'est une nouvelle remise en cause du droit à la communication, alors qu'un certain nombre de citoyens de notre pays n'ont pas accès à internet (différentes études annoncent 30 %). Sans omettre qu'il faudrait investir dans du matériel électronique pour accéder à cette information.

Que dire d'une telle participation à un raboutissement de la démocratie, à une confiscation du moment électoral !!

Au prétexte de coûts le gouvernement entend économiser 132 M d'Euros. Oui la démocratie a un prix et le rôle du gouvernement est d'en être garant.

Face à cette décision nous ne pouvons que constater le silence assourdissant de La Poste pourtant si prompt à communiquer !

Le gouvernement, si cette décision s'appliquait, participerait de fait à la diminution des volumes de courrier mais aussi à la baisse du pouvoir d'achat des postiers et donc à la destruction d'emplois.

Il contribuerait aussi à réduire le lien social et citoyen des postiers avec tous les usagers.

La Poste malmène déjà le service public de par sa recherche permanente du profit le plus élevé, il n'est pas acceptable que soit abandonné la distribution papier des professions de foi des candidats (es) aux élections politiques par La Poste.

Pour la CGT :

- Le gouvernement doit avoir le courage politique et social de mettre en œuvre une véritable réforme fiscale pour une autre répartition des richesses.

- Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour plus de service public pour les usagers et les entreprises en tous points du territoire,

- La mise en place de véritables droits de la communication s'impose à partir des valeurs du service public, le citoyen n'a pas à payer plusieurs fois le service rendu.

- Le gouvernement doit intégralement compenser le coût de distribution postale de la presse.

Nous appelons le gouvernement à renoncer à cette décision de ne plus faire assurer par le groupe La Poste la distribution des plis électoraux pour les élections politiques pour 2015 et celles à venir, il doit pérenniser la distribution des plis électoraux par le groupe La Poste.